



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

N°2024.76

AFFAIRES GÉNÉRALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 30 mai 2024, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 23 mai 2024, se sont réunis à la salle des fêtes de Michery (Place de la Mairie), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38**Présents : 23****Votants : 31**

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Devinat (Chaumont), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Aubert (Plessis Saint Jean), Dorte, Joly, Chislard (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Pitou, Lemétayer (Sergines), Spahn (Villeblevin), Goglines (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Piète, Sineau (Villeneuve la Guyard)

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Denisot (Compigny), Gonnet (Evry), Gesserand (Perceneige), Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Bardeau P., Bardeau C. (Thorigny sur Oreuse), Delalleau, Beaumont (Villeblevin), Coutouly, Cochenec (Villeneuve la Guyard), Hautecoeur (Villeperrot), Nezondet, Dauphin (Vinneuf)

Pouvoirs : M. Brochier à Mme Sineau, Mme Duval à M. Dorte, Mme Desserey à M. Chislard, M. Bardeau à M. Spahn, Mme Delalleau à Mme Lemétayer, Mme Coutouly à M. Bourreau, Mme Cochenec à M. Piète, M. Gonnet à M. Sylvestre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités

Objet : Motion contre le projet de carrière d'Evry

Le Conseil communautaire, vu la proposition de motion;

Entendu l'exposé des motifs, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVENT** la motion ci-dessous.

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, René FOUET



le Président, Thierry SPAHN

Motion proposée par Monsieur le Président de la CCYN sur le projet de carrière NIVET

Le groupe NIVET, originaire du Maine et Loire est spécialisé dans les exploitations de carrières et de travaux publics. Il envisage, sur les communes d'EVRY, CUY et GISY les NOBLES, d'extraire du sous-sol, la ressource alluvionnaire pour ses centrales à béton.

Proposé dans un premier temps pour 20 ans, le projet « les petits Noyers » traverse la D606 pour rejoindre sa zone de stockage et de tri côté VILLEPERROT à moins de 100m des habitations.

Ce projet se situe dans le lit majeur de l'Yonne, dans le périmètre de protection des captages « Vals d'Yonne » et de la nappe phréatique de la « Bassée ». Ces spécificités en font un secteur de vulnérabilité MAJEURE « eau et milieu aquatique » dans la révision du SRC. (Schéma Régional des Carrières)

La constance de la qualité et de la quantité d'eau produite en fait une zone de captage stratégique pour le service public « Eau de Paris » et pour l'alimentation de VILLEPERROT.

Pour remplacer le sable extrait, il est envisagé d'enfouir environ 2,5 millions de m³ de déchets inertes. La non maîtrise de la traçabilité des déchets (reconnue dans le nouveau projet de SRC) ne permettra pas d'assurer la qualité des captages et les contraintes de salubrité publique.

De part sa localisation, le projet va également entraîner de très fortes contraintes sur :

- Le trafic de la D606
- Les propriétés hydriques du sol classé « zone Rouge PPRI » et la sécurité des biens des personnes.
- 60ha des meilleures terres agricoles des communes concernées.
- Le développement du tourisme, de la voie verte de notre CCYN.

Vu les très nombreuses contraintes apportées par le projet, les communes concernées ont acté par délibération leur opposition au projet NIVET. Le service public « Eau de Paris » et les associations locales de défense du territoire s'y opposent également.

Une rencontre en sous-préfecture, entre les services de l'état, la CCYN, les communes concernées, les services « Eau de Paris » et le collectif local a permis d'évaluer la situation, la position et les inquiétudes des différentes parties.

Afin de suivre l'orientation des communes concernées, monsieur le sous-préfet souhaite que la CCYN se positionne par délibération sur le projet.

Je vous invite, chers collègues, à prendre acte de cette motion et d'émettre votre avis au nom de la CCYN.